

Produits éligibles au crédit d'impôt au taux de 30% en métropole et en outre-mer pour les dépenses réalisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014

Produits ou matériaux éligibles	Métropole	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, la Réunion
Chaudières à condensation, individuelles ou collectives	<b>X</b>	<b>X</b>
Appareils de régulation et de programmation du chauffage	<b>X</b>	<b>X</b>
Compteurs individuels pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans les copropriétés	<b>X</b>	<b>X</b>
Isolation thermique des parois opaques, toiture, planchers bas et murs en façades ou en pignon (fourniture et pose) <i>dans la limite d'un plafond de 150€ TTC par m<sup>2</sup> (isolation par l'extérieur) et de 100 € TTC par m<sup>2</sup> (isolation par l'intérieur)</i>	<b>X</b>	<b>X</b>
Isolation thermique de parois vitrées (fourniture uniquement)	<b>X</b>	<b>X</b>
Volets isolants, isolation des portes d'entrée donnant sur l'extérieur	<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de protection de la toiture, des murs et des parois vitrées contre les rayonnements solaires	<b>Non éligible</b>	<b>X</b>
Calorifugeage des installations de production ou de distribution de chaleur ou d'ECS	<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur	<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de raccordement à un réseau de froid	<b>Non éligible</b>	<b>X</b>
Pompes à chaleur (chauffage ou chauffage et ECS)	Air/eau	<b>X</b>
	Géothermiques	<b>X</b>
Pompes à chaleur dédiée à la production d'ECS	<b>X</b>	<b>X</b>
Chauffe-eau solaire individuel ou système solaire combiné <i>dans la limite d'un plafond de 1 000€ par m<sup>2</sup> de capteur solaire</i>	<b>X</b>	<b>X</b>
Appareils de chauffage ou de production d'ECS au bois ou autre biomasse	<b>X</b>	<b>X</b>
Chaudière à micro-cogénération gaz	<b>X</b>	<b>X</b>
Appareils de chauffage ou de fourniture d'ECS fonctionnant à l'énergie hydraulique	<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne, hydraulique ou de biomasse, à l'exception des panneaux photovoltaïques	<b>X</b>	<b>X</b>
Equipements pour optimiser la ventilation naturelle de type brasseurs d'air fixes	<b>Non éligible</b>	<b>X</b>
Diagnostics de performance énergétique, réalisés hors obligation réglementaire	<b>X</b>	<b>X</b>
Bornes de recharges des véhicules électriques.	<b>X</b>	<b>X</b>